

Centenaire du Cinéma - Adoption du projet - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'année 1995 marque le Centenaire de l'invention du Cinéma, fruit de l'imagination et du travail des Frères Lumière, nés, faut-il le rappeler, à Besançon.

Plusieurs manifestations seront organisées à cette occasion, à l'initiative de la Ville de Besançon avec le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté et le soutien technique et financier de la Région de Franche-Comté.

Une grande exposition intitulée «Lumière, le Cinéma» réalisée par l'Institut Lumière sera présentée au Palais Granvelle dès la fin de l'année 1994 ; elle durera jusqu'au mois de mars 1995. Elle raconte la belle histoire de la naissance du cinéma et rend compte du contexte historique, technique et culturel dans lequel le cinéma a fait son apparition, tout en présentant les trois inventions des Frères Lumière autour de la photographie. Elle proposera une collection rare d'appareils précurseurs du cinématographe et le parcours se terminera par la reconstitution de la projection des premières vues animées, au Salon indien du Grand Café à Paris le 28 décembre 1895.

Cette exposition sera complétée par un module régional sur les inventeurs franc-comtois : la vie et le passage des Frères Lumière à Besançon, les travaux de Louis DUFAY sur la photographie et le cinéma en couleur.

Elle est cofinancée par la Ville de Besançon, la DRAC Franche-Comté et la Région de Franche-Comté.

Cent ans après, pour la première fois depuis la naissance du cinéma, des diffuseurs culturels de Franche-Comté (Cinéma Kursaal, Espace Planoise, Ciné Club J. Becker à Pontarlier, l'Atalante de la MJC de Morteau, l'association Cinéma d'aujourd'hui de Belfort, l'Ecran Buissonnier de Haute-Saône, le cinéma «Les Tanneurs» à Dole) s'associent pour présenter ensemble quelques-uns des grands films de l'histoire du cinéma. Cent ans après, le cinéma, fenêtre ouverte sur l'imaginaire, restitue encore les fragments de la vie des hommes et poursuit inlassablement sa quête de la connaissance. Ce sera l'opération «Cent ans, cent films» deuxième temps fort de l'année, qui mesurera le chemin parcouru depuis les premières images tremblantes des pionniers. Tout en évoquant le passé, le cinéma se tourne vers le futur : le 101^{ème} film présenté le 28 décembre 1995 anticipera le second siècle du cinéma.

Le Cinéma Kursaal orientera toute sa programmation sur le thème du Centenaire. Des conférences, des week-ends d'analyse avec intervenants de la cinémathèque française, de la Femis, de l'Institut Lumière accompagneront les projections axées sur les thèmes suivants :

- les années Lumière ou comment les cinéastes ont utilisé l'héritage des Frères Lumière,
- les anti Lumière aujourd'hui ou les cinéastes qui privilégient la fiction.

De plus, le Cinéma Kursaal travaillera avec la Médiathèque Pierre Bayle pour l'organisation d'une exposition : l'idée Lumière en 1995 avec diffusion de films, de même la bibliothèque des jeunes sur les techniques de l'image animée.

Enfin, plusieurs conférences sur le cinéma des origines seront proposées.

Un partenariat avec le CCPPO s'instaurera sur le thème du cinéma militant et une grande soirée populaire sera organisée au Grand Kursaal.

Le cinéma sera présent dans toute la ville ; pendant l'été, des séances en plein air seront organisées en collaboration avec les équipements socio-culturels dans les quartiers et au centre-ville :

* projections dans la Boucle : cinéma Lumière façon 1895 au Square St-Amour, au Café du Commerce et dans la cour de la FOL 25,

* cinéma dans les quartiers : des films du début du cinéma, des burlesques muets et des grands films de l'histoire du cinéma seront proposés dans les cours et sur les places publiques,

* projection de films des origines en cassettes vidéo ou 16 mm à la Médiathèque Pierre Bayle et salle Proudhon en collaboration avec la FOL 25,

* un «drive-in» est en projet sur le parc de stationnement du Géant Casino,

* «ciné cita» : de d'Artagnan à Vauban ; des films «de cape et d'épée» seront diffusés dans la parc St-Etienne en collaboration avec la SEM La Citadelle.

Le milieu scolaire sera associé à cet événement ; des écoles primaires, des collèges et des lycées (notamment les classes A3) accueilleront des ateliers pratiques sur l'image animée, des diffusions de films et des réalisateurs.

D'autres domaines d'expression artistiques seront appelés à contribuer à ces manifestations :

- le théâtre avec une proposition du Centre Dramatique National de Franche-Comté, en cours d'élaboration,

- la musique sous deux formes : présentation du Cuirassé Potemkine de SM Eisenstein (1925) avec la participation de 15 musiciens de l'ARFI, spécialistes du jazz contemporain ; cette opération sera coproduite dans le cadre de Jazz en Franche-Comté et se déroulera en plein air. De même, l'Orchestre de Besançon sera appelé à interpréter la musique d'un film muet pendant sa projection.

La Société Philatélique de Besançon a obtenu un accord pour l'émission d'un timbre sur le thème du Centenaire ; la vente anticipée de ce timbre devrait avoir lieu à Besançon.

C'est donc une année riche en manifestations diverses et en événements singuliers qui sera proposée aux Bisontins pour fêter le Centenaire du Cinéma.

Le coût de l'opération s'élève globalement à 1 110 040 F qui se répartissent comme suit :

Exposition Lumière, le Cinéma	450 740 F
100 ans 100 films	196 000 F
Cinéma Kursaal	283 300 F
Cinéma dans la ville	120 000 F
Travail en milieu scolaire	60 000 F

Elle sera financée comme suit :

Ville de Besançon :

. participation 1994	221 500 F
. participation 1995	200 000 F

DRAC Franche-Comté :

. participation 1994	60 000 F
. participation 1995	40 000 F

Région de Franche-Comté 70 000 F

Département du Doubs 40 000 F

Participation des partenaires 163 900 F

Droits d'entrée 314 640 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer favorablement sur l'ensemble des propositions et le plan de financement, étant précisé que la part Ville 1994 figure au budget primitif 1994,

- autoriser M. le Maire à solliciter le versement de la participation de la DRAC qui dès réception, sera encaissée en recettes au chapitre 940.31 / article 7371 (subvention de l'Etat) - 94031 / 41000 et réimputée en dépenses au chapitre 940.31 / article 660 - 94031 / 41000.

M. BAS : Monsieur le Maire, vous nous dites qu'on nous présente dans le détail comment on va parler de ces deux Bisontins que sont les Frères Lumière, mais est-ce qu'on va parler des Frères Lumière aux Bisontins ou va-t-on essayer d'en parler un peu au-delà de Besançon ?

Je crois en effet que la programmation qui nous est présentée est intéressante et donnera lieu à des divertissements agréables, mais c'est à mon avis un projet un peu fourre-tout et qui manque un peu de souffle. Le Centenaire des Frères Lumière sera effectivement célébré dans toute l'Europe, c'est un événement de nature européenne et des manifestations sont prévues dans de nombreux pays européens, avec le soutien de la Communauté Européenne d'ailleurs, car il y a naturellement tout l'enjeu cinématographique en arrière-plan qui, au moment des négociations du GATE était important. Aussi aurait-il été intéressant tout de même que l'on puisse essayer de donner un peu de dimension hors des frontières bisontines ou hors des frontières régionales à cet événement. Je pense notamment à un événement ou une manifestation en partenariat avec une chaîne de télévision ou une chaîne câblée, il y a des chaînes qui sont spécialisées dans le cinéma. On aurait pu imaginer peut-être qu'il y ait la présentation en avant-première d'un film de notoriété nationale ou internationale et faire en sorte que le privilège que nous avons d'être la ville natale des Frères Lumière soit un peu plus valorisé, cela déplaira peut-être à M. ALAUZET, mais valorisé en terme d'image à l'extérieur de Besançon.

M. FERRÉOL : Pour rassurer M. BAS, c'est vrai que l'on peut toujours mieux faire, mais l'ambition de cette manifestation bisontine mais aussi régionale est relativement importante, puisque je vous signale que l'exposition qui va être présentée est une exposition que vous connaissez certainement, qui est l'exposition de l'Institut Lumière. Il y a très peu de villes, de l'ordre de 3 ou 4, qui vont l'accueillir. Nous allons être après Grenoble mais en tout cas pour l'année du centenaire, pour 1995, nous allons la conserver jusqu'au mois de mars et c'est quelque chose, je crois, d'assez important de la présenter dans la ville natale des Frères Lumière.

A propos de cette exposition, vous avez pu remarquer qu'il y aura un volet bisontin, en tout cas régional tout à fait intéressant et très méconnu en particulier de l'extérieur. Je pense à l'apport de quelqu'un comme M. DUFAY, que certains connaissent peut-être puisqu'il est par ailleurs le grand-père d'un avocat de Besançon, mais très peu de gens savent qu'il a été avant les Frères Lumière l'inventeur d'un procédé de cinéma couleur tout à fait original et qui, dans le cadre de cette manifestation, va être présenté.

Cette exposition est extrêmement importante et aura un rayonnement me semble-t-il bien au-delà de la région. Par ailleurs, l'opération conduite avec la DRAC et la Région «100 ans, 100 films» a eu le label national et est, me semble-t-il, une manifestation unique en France. Enfin sur votre proposition tout à fait intéressante d'une avant-première et d'un grand film, vous le savez peut-être puisque c'est en collaboration avec la Région, le 22 mars prochain le film de LELOUCH tourné en Franche-Comté sera projeté à Besançon. Très récemment j'étais en réunion avec un propriétaire de salles de cinéma, M. KIEFFER, et nous aurons avec les salles bisontines des manifestations d'une ampleur nationale. Monsieur BAS, comme je sais que vous avez beaucoup d'activités en particulier sur le secteur européen, si vous pouvez nous aider, vous êtes le bienvenu. C'est dommage que vous ne faites plus partie de la Commission Culturelle mais je suis prêt à vous accueillir pour nous aider à donner un grand retentissement à cette manifestation.

M. LE MAIRE : Et au-delà de la région comme le souhaitait M. BAS, c'est-à-dire une dimension plus importante.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.